

Construire

ensemble

Dossier

Les perspectives de carrière

Rencontre

Vincent Claivaz

Construction

Ilôt du Léman,
un chantier exemplaire

100^e

04 | Dossier

Le défi de la formation :
Les perspectives de carrière

10 | L'invité

Philippe Venetz,
Architecte cantonal

12 | ARCC

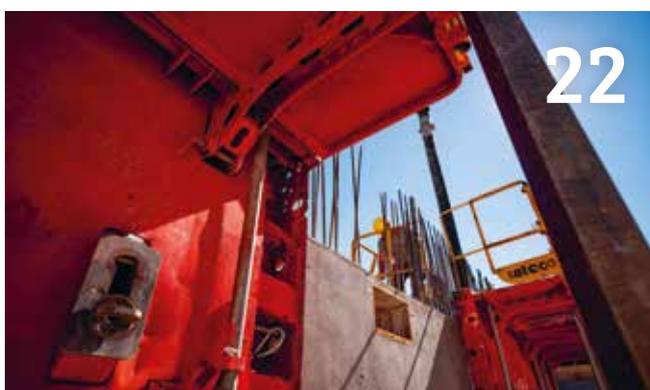
Serge Métrailler termine son
mandat avec un bilan positif

14 | Rencontre

Vincent Claivaz,
Président de la Foire du Valais

15 | Prises de position AVE

Dossiers politiques



18 | Zoom AVE

Frédéric Monnet,
Nouveau membre du Comité AVE

Anthony Lamon : un soutien
juridique aux entrepreneurs

22 | Construction

L'Îlot du Léman :
un chantier exemplaire

24 | Clin d'œil historique

Les premiers ouvriers
sur les barrages

25 | Agenda

Le calendrier de l'AVE

Event

Retour sur l'année du 100^e de l'AVE

Impressum

Ce magazine est une publication de l'AVE, Association valaisanne des entrepreneurs.
Conception et graphisme : Boomerang Marketing SA, Sierre
Rédaction : Yannick Barillon
Traduction : Jörg Abgottsporn
Photographie : Olivier Maire, sauf mention spéciale
Impression : Ronquoz Graphix SA, Sion

L'évolution des métiers

A chaque évolution des techniques ou lors de nouvelle découverte scientifique, l'homme se rengorge et parle d'« ultime découverte », de révolution pour l'humanité.

Dans son allocution du 50^e anniversaire de l'AVE en 1969, le président Messmer ne déclarait-il pas, d'un ton assuré, que l'on avait accédé au sommet de la technicité, que désormais, la pelle serait conservée comme pièce de musée laissant la place à l'ère des machines qui allaient dominer notre monde ? Des machines, certes, mais sans électronique, assistances, connexions automatiques si communes en 2019 où les termes huiles, cambouis etc. insufflent dans notre esprit des exhalaisons aujourd'hui oubliées.

En moins de 50 ans, notre branche, comme l'ensemble des professions, s'est diversifiée, a muté, s'est spécialisée... De nouveaux métiers ont vu le jour dans le microcosme du travail, pendant que d'autres disparaissaient. Le monde est accessible en clics et non plus en lettres ou manuscrits. Tout s'accélère...

L'art de construire, à l'origine de l'activité humaine, s'est perpétuellement renouvelé, réinventé. Aurions-nous pu imaginer que nous percerions la montagne à sa base pour rendre obsolètes les cols ? Que les dieux de la pierre, de la terre et de l'eau sembleraient avoir perdu de leur force ou vieilli face à l'homme et ses nouveaux outils ? Que nous travaillerions sur des plans en 3D, mis à jour de manière constante et accessibles à tous en même temps, permettant aux entrepreneurs de se projeter à l'intérieur d'espaces pour mesurer, comprendre et appréhender le chantier qu'ils devraient par la suite construire, ou que la réalisation des chantiers les plus fous s'effectuerait dans des délais toujours plus courts ? Jamais !

Ces « révolutions », associées à d'autres - comme l'apparition du laser, de l'électronique et enfin de l'intelligence artificielle - leur puissance, leur potentiel, leurs utilisations qui décuplent à une vitesse irrépressible, si elles avaient été ne serait-ce qu'envisagées dans les années 70, au moment où pourtant la lune avait été conquise, auraient sans doute provoqué l'hilarité générale et assimilé leurs auteurs à des utopistes ou de doux rêveurs, à moins qu'ils ne fussent des créateurs de BD ou de scénarios fantastiques.

A y regarder de plus près, nous constatons que c'est notre culture, notre formation, notre expérience de vie, nos certitudes qui nous rassurent et qui font que toute nouveauté ou transformation est considérée non pas comme une mutation mais comme un bouleversement.

Cependant, si l'on prend un peu de recul pour compulser ce qui a été réalisé depuis les débuts de la construction - que ce soit par les Perses, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, les Mayas - fondé sur la coutume et la transmission orale pour

ensuite voir naître les premières règles documentées par l'architecte Vitruve au 15^e siècle, force est de reconnaître qu'il s'agit d'une évolution et du renouvellement d'un empirisme toujours plus affiné, toujours mieux documenté et constamment perfectionné.

L'art de la pierre est plus que millénaire. Nous le perpétuons aujourd'hui et le perpétuerons demain. Quoi de plus passionnant que de confronter le génie du passé aux techniques du futur ? Un véritable défi pour la construction et nos générations actuelles et en devenir !

PS : exemple de révolution : en 1897, Visperterminen, faisant œuvre de pionnière, débuta le percement d'une galerie de 2.5 km au travers de la montagne. Après des travaux qui durèrent 15 ans, l'eau généreuse permit d'irriguer des terres nouvelles. C'était il y a à peine deux générations.

Serge Métrailler
Directeur



Le génie humain me fascinera toujours.

Le défi de la formation

Les perspectives de carrière

Les métiers de la construction ne se résument pas à l'apprentissage de la maçonnerie. Une carrière dans le secteur de la construction peut ainsi être évolutive, tant les possibilités de formation sont flexibles et nombreuses. Seule ombre au tableau, le métier ne semble plus susciter auprès des jeunes autant d'intérêt qu'il y a dix ans, ce qui pose la question de la relève. Le dossier de cette édition tente de comprendre pourquoi, avec des spécialistes de la formation, et remet en lumière les nombreuses opportunités d'emploi dans le secteur.

Apprendre à bâtir sur les chantiers de demain commence souvent par l'obtention d'un CFC de maçon. Trois ans d'apprentissage pour savoir coffrer, armer, bétonner et maîtriser les bases du métier. La formation duale s'effectue en entreprise, à l'école professionnelle un jour par semaine et en ateliers six semaines par année. Beaucoup de contremaîtres ou de chefs d'équipe racontent avoir choisi cette voie de l'apprentissage par envie d'être sur un chantier, en extérieur, et de terminer leur journée fiers d'avoir construit quelque chose. Après l'obtention de ce premier titre, les perspectives de carrière sont très ouvertes.

La maçonnerie, porte d'entrée de la construction

Or, en dix ans, le taux d'apprentis dans le secteur a considérablement baissé. Flavien Antille, responsable de la formation au centre professionnel de Sion, constate : « Il y a eu un pic de CFC en 2008, avec soixante-quatre diplômés dans le Valais romand ; mais depuis quelques années, la tendance est à la baisse, avec en sus 50% d'abandons

en première année. » En 2018, sur les trente apprentis romands inscrits, seule une douzaine obtiendra un CFC de maçon en 2021.

Jean-Marie Clerc est tout juste retraité. Ce maçon, devenu ensuite conducteur de travaux ES, est l'ancien responsable de la formation au centre professionnel de Sion. Il analyse : « Les jeunes ne sont plus préparés au monde du travail et la maçonnerie ne fait plus rêver ; cela correspond aussi à une évolution de notre société. La jeunesse ignore souvent les qualités de ce métier et les perspectives de carrière. Cependant, quand des ateliers pratiques sont organisés dans les écoles de 3H, l'intérêt est là », raconte ce professionnel. Jean-Marie Clerc regrette aussi un manque de suivi externe des apprentis, puisque la profession n'a plus de commissaire d'apprentissage. Il estime que le réintégrer serait un moyen de réduire le nombre d'abandons en cours d'études.

Une carrière évolutive selon ses ambitions

Pourtant, le métier est attractif. Un salaire d'apprenti plus élevé que dans certaines autres branches n'est pas le

seul argument. Rapidement, le maçon peut avoir plus de responsabilités. D'excellentes filières de formation continue se profilent dès l'obtention du CFC. Ainsi, en deux ans de formation à l'AVE, à Sion ou à Brigue, en cours d'emploi, le maçon peut devenir chef d'équipe et diriger entre trois à cinq personnes. Il est alors le soutien principal du contremaître. Il saura lire des plans, vérifier les normes applicables ou calculer des rendements. Mais le perfectionnement ne s'arrête pas là. Ceux qui possèdent un CFC de maçon ou de constructeur de routes peuvent viser le brevet fédéral de contremaître. Il s'acquiert également en cours d'emploi et en formation continue dans les locaux de l'AVE. La gestion des équipes peut aller jusqu'à trente personnes ou plus. Le contremaître organise le chantier, s'occupe des métrés et de toute la coordination d'un projet. Jean-Marie Clerc insiste : « Il faut valoriser ces métiers, car je pense que plus que jamais les jeunes ont besoin de construire quelque chose, de réaliser que leur travail sert à loger des gens ou à bâtir des autoroutes. Ce n'est pas rien. » Flavien Antille remarque toutefois : « Il y

a encore une série de contremaîtres qui décrochent leur maîtrise mais, dans cinq ou six ans, le risque que nous devons faire face à un manque de cadres est bien réel.» La question de la relève ne se pose pas immédiatement, mais les signaux d'alarme sont bien présents lorsqu'on se penche sur une réflexion à long terme.

Se perfectionner en cours d'emploi

L'article 32 de la Loi fédérale sur la formation professionnelle offre également de belles opportunités. Il permet à des personnes qui ont cinq ans d'expérience dans la maçonnerie de suivre un cours en emploi sur deux ans, à l'AVE, pour obtenir une certification de maçon ou de constructeur de routes. C'est une passerelle qui séduit de plus en plus d'ouvriers, en moyenne douze par cycle de deux ans.

Il en va de même pour les métiers de conducteur de travaux ES et d'entrepreneur de la construction qui offrent encore un perfectionnement supplémentaire et pour lesquels il existe des passerelles de formation. Le maçon peut, par exemple, faire un test d'entrée

pour le titre fédéral de conducteur de travaux, qui exige deux ans d'école à plein temps et une année de stage en entreprise. Un métier attrayant par sa diversité, puisque l'activité se divise en trois tiers : de l'administratif, des séances de chantier et de la prospection de mandat. Après cinq ans d'expérience, il est ensuite possible d'accéder à la formation d'entrepreneur de la construction, la plus haute fonction de cadre dans le secteur. La maîtrise fédérale d'entrepreneur s'obtient en suivant des modules de cours théoriques, en cours d'emploi, sur minimum deux ans. La perspective de diriger une entreprise dans la construction ou les travaux publics est une motivation pour ceux qui souhaitent conduire des équipes, planifier, organiser, superviser et participer activement aux travaux de construction et de rénovation.

De maçon à entrepreneur, en passant par chef d'équipe, contremaître ou conducteur de travaux ES, la palette des métiers de la construction est riche et offre de nombreuses perspectives de carrière, en fonction de ses envies, de ses capacités et de ses ambitions.

Revaloriser l'image des métiers de la construction

Jean-Marie Clerc conclut : « Le jeune a de la peine à prendre une décision sur le long terme ; alors, aidons-le à s'orienter en lui montrant dès le départ cette diversité. » De son côté, Flavien Antille, qui accueille les apprentis maçons pour cette rentrée, avoue : « Nous devons suivre un plan de formation mais nous insisterons encore plus sur les bases du métier et sa richesse. C'est un domaine où il n'y a pas de chômage ! » La pénibilité dans les métiers de la construction est bien entendu réelle, mais résumer la branche à cette seule caractéristique serait trop restrictif. Les fouilles à la main et donc à la pelle, image d'Epinal qui colle à la branche, font partie des archives et des musées. Il est dès lors essentiel, selon Jean-Marie Clerc, de « casser une image qui n'est pas la réalité et d'adopter une vraie stratégie de valorisation cantonale. »

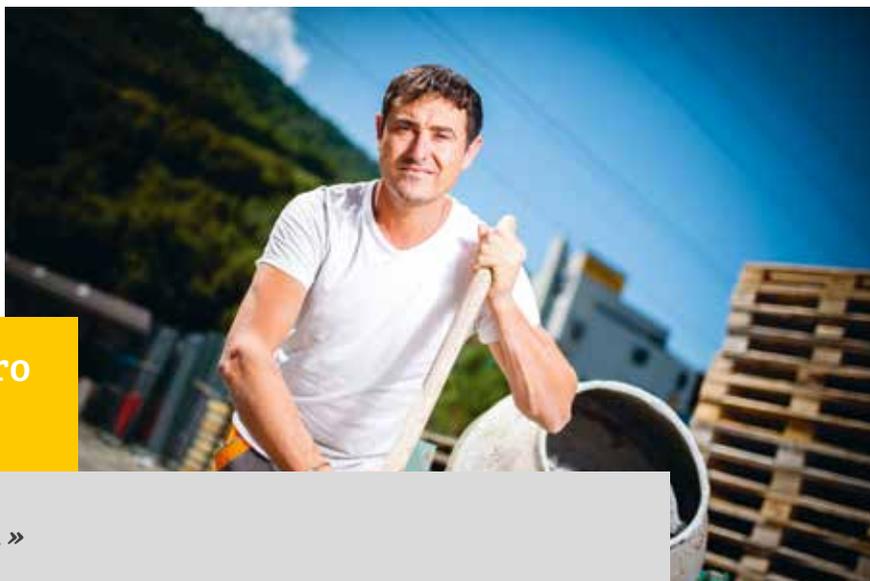




Yves Hugo
Apprenti maçon

« Mon objectif est de me perfectionner. »

J'ai dix-huit ans et je suis actuellement en troisième année d'apprentissage de maçon au sein de l'entreprise Zengaffingen AG, à Steg. Chaque jour, ce métier m'inspire car, sur le chantier, se côtoient différentes professions et de nombreuses communautés, donc plusieurs langues. Ce qui me plaît, c'est de travailler en extérieur, surtout si la météo est bonne. Le soir, je suis fier de voir ce que j'ai concrètement accompli tout au long de la journée. C'est aussi valorisant de pouvoir mesurer la satisfaction du client. Enfin, je trouve très motivant de mettre en pratique la théorie apprise à l'école et d'aller encore plus loin. Je vais bientôt achever ma formation. Mon objectif est de me perfectionner dans le secteur de la construction mais je ne sais pas encore dans quelle direction et quand je le ferai.



Alfonso Moimenta Otero Maçon CFC

« On n'a pas droit à l'erreur. »

Dans mon pays en Espagne, avant de devenir maçon, j'étais menuisier. Quand je suis arrivé en Suisse, en 2013, l'entreprise Bativa m'a fait confiance en m'engageant comme maçon alors que je n'avais pas de CFC. J'ai eu la chance de suivre une formation en emploi pour obtenir cette certification. J'ai aussi suivi, au sein de l'AVE, des cours de sécurité et des cours pour obtenir le permis de grutier. Ce que j'aime entre autres dans mon métier c'est le coffrage en vue de la construction d'éléments complexes, un escalier par exemple. J'apprécie plus particulièrement la restauration de bâtiments historiques et le travail avec des pierres anciennes, comme nous avons pu le faire sur le récent chantier d'un bâtiment muséal en vieille ville de Sion. Dans ce type de travaux, on est responsable de la beauté du rendu, on n'a pas droit à l'erreur. C'est ce que j'affectionne le plus.



Laurent Métrailler Chef d'équipe

« Je rêve secrètement de poursuivre ma carrière. »

En tant que chef d'équipe depuis 2016, chez Raymond Rithner SA, à Monthey, mon rôle est d'assurer la transition entre la pratique et l'administratif. J'avais déjà occupé cette fonction, il y a dix ans, mais sans certificat. C'était après mon apprentissage de constructeur de routes, terminé en 2003. Une pause s'imposait et je suis devenu chauffeur poids lourds, avant de revenir dans la construction. Je me suis alors perfectionné en cours d'emploi pour obtenir mon diplôme. Ce qui me passionne, c'est la gestion complète du chantier, tant dans son aspect financier que dans le contrôle des matériaux, des finitions et de la qualité. Notre travail mêle réflexion et anticipation. Je rêve secrètement de poursuivre ma carrière comme contremaître, quand mes deux enfants seront plus grands.



Philipp Zenhäusern
Contremaître

« Le contact avec différents corps de métiers m'apporte énormément. »

J'ai la chance d'avoir fait mon apprentissage de maçon chez Imboden SA, à Viège de 2002 à 2004, et d'être toujours employé dans cette entreprise familiale, aujourd'hui comme contremaître - j'ai obtenu mon diplôme de contremaître il y a quinze ans en 2004. Pendant mes études, j'ai également poursuivi mon travail sur les chantiers avec différentes responsabilités. Très jeune, j'étais attiré par le travail manuel, et le domaine de la construction m'a plu tout de suite. Mon ambition a très vite été de diriger des équipes. Voir un ouvrage dessiné sur un plan puis planifier, organiser et suivre sa construction jusqu'au bout, c'est ce qui me passionne dans mon travail. J'apprécie également beaucoup l'humain, et le contact avec différents corps de métiers autour d'un projet m'apporte énormément. Je reste ouvert à l'idée de poursuivre ma formation pour devenir entrepreneur de la construction, mais contremaître me plaît vraiment.



Yannick Cordonier
Conducteur de travaux ES

« Le chantier évolue constamment, il faut trouver des solutions. »

J'ai exercé la profession de maçon, puis celle de chef d'équipe. Depuis six ans, j'apprécie mon métier de conducteur de travaux ES au sein de l'entreprise Dumas SA, à Sion. La possibilité de perfectionnement dans la construction me motive. La carrière est évolutive. Aujourd'hui, je suis moins sur le terrain et plus dans les bureaux. J'aime planifier dans les délais, organiser le chantier et sa sécurité, mais aussi multiplier les contacts avec les architectes, les bureaux d'ingénieurs et les maçons. Le chantier évolue constamment, il faut trouver des solutions aux problèmes et on touche à toutes sortes de travaux comme construire un hôtel ou une piscine. L'avantage, c'est qu'on ne s'ennuie jamais car le défi est quotidien.



Julien Délèze
Entrepreneur
de la construction

*« Il faut aller chercher
les mandats. »*

Mon travail est un défi permanent et varié. J'ai gravi tous les échelons jusqu'à la maîtrise fédérale d'entrepreneur en 2014. J'ai effectué des stages dans l'entreprise de mes parents avant même de débiter l'apprentissage de maçon. Le bâtiment m'a beaucoup appris mais je voulais aussi tâter du génie civil. Rester dans le secteur a toujours été pour moi une priorité, dans le but de reprendre l'entreprise familiale Liebhauser et Délèze SA à Sion. Mon métier d'entrepreneur me passionne car il faut aller chercher les mandats pour donner du travail aux ouvriers. Il y a moins de pratique, mais on gère une équipe, une comptabilité, on réfléchit à des variantes d'exécution et on calcule les meilleurs prix. Je transmets aussi mon enthousiasme en dispensant des cours pour la maîtrise fédérale au sein de l'AVE à Sion.

Philippe Venetz, Architecte cantonal

« Avec le Fonds FIGI, l'Etat du Valais peut investir toute l'année et mieux gérer son parc immobilier »

Le Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (ci-après le Fonds FIGI) est entré en vigueur il y a une année. L'architecte cantonal, Philippe Venetz, dresse un premier bilan positif.



Philippe Venetz, qu'est-ce qui a changé avec le Fonds FIGI ?

Le Parlement cantonal a voté ce fonds à l'unanimité le 17 mars 2018. Depuis, l'Etat dispose de ressources financières en dehors du budget ordinaire, ce qui lui permet d'investir dans son parc immobilier en dehors de toute fluctuation des recettes fiscales et de gérer les besoins en bâtiments sur le long terme, sans prendre de retard dans les investissements et en donnant du travail aux entreprises toute l'année. Cela a aussi permis de réaliser une radiographie du bâti dans tout le canton pour évaluer les besoins et entamer une nouvelle réflexion.

Quelle est la stratégie de gestion du parc immobilier de l'Etat ?

La politique immobilière de l'Etat du Valais a un fil conducteur articulé autour de trois axes. Le premier consiste à encourager la propriété et réduire la location, en sachant qu'un tiers du parc immobilier représente des surfaces administratives, soit environ 60'000m². Le deuxième axe est de sauvegarder le patrimoine bâti et, enfin, le dernier axe concerne la nécessaire exemplarité des constructions, garantie via la tenue systématique de concours d'architecture.

Comment sont utilisées les ressources du Fonds FIGI ?

Le fonds est doté de 500 millions de francs. Le processus décisionnel d'investissements reste le même qu'auparavant. Les projets dont le coût est supérieur à 4 millions doivent être soumis au vote du Grand Conseil. Pour les montants inférieurs, la décision est de la compétence du Conseil d'Etat. L'objectif est de rendre les responsables du parc immobilier conscients de ce qu'ils ont à disposition, et de réduire notamment les surfaces inadaptées. Le fonds permet ainsi à l'Etat de fonctionner comme une régie immobilière et d'optimiser le rapport coût-utilité à long terme.



Le fonds permet à l'Etat de fonctionner comme une régie immobilière et d'optimiser le rapport coût-utilité à long terme.

Quels projets immobiliers bénéficieront par exemple de cet argent ?

On peut citer le nouveau bâtiment du service des automobiles, à Sion, qui représente un investissement de 24 millions de francs. Le centre pénitentiaire de Crête longue, à Granges, disposera de 50 millions; le centre médico-éducatif de la Castalie à Monthey de 60 millions; le futur collège de Sion de 80 millions. Parallèlement, d'autres projets ont également été soumis au vote du Parlement en novembre dernier.

Cet outil de planification a-t-il impacté l'organisation de votre travail ?

Nous avons davantage à gérer en termes de planification et de suivi des projets. Dès le lancement du Fonds FIGI, nous avons perçu également beaucoup d'attente du côté des entrepreneurs. Le travail à offrir aux entreprises est toutefois dilué dans le temps. Il a fallu aussi rappeler que le rôle de l'Etat est de mettre en soumission des travaux et que cela peut prendre des mois en

amont. Pour le concours d'architecture portant sur le futur collège de Sion, nous avons par exemple reçu une centaine de dossiers à traiter. Le point positif est que nous avons pu engager cinq personnes au sein de notre service.

Quel bilan peut-on déjà tirer de l'existence du Fonds FIGI ?

Le bilan est positif. Il faudra cependant attendre quatre ou cinq ans pour mesurer les effets réels de ces investissements. Le laps de temps entre l'idée du projet, le besoin et l'implémentation dure environ sept ans. Quand les budgets annuels sont validés, nous pouvons aller de l'avant et poursuivre le développement de notre politique immobilière; mais l'impact réel n'est pas vraiment quantifiable pour le moment. Nous sommes aussi fiers d'avoir proposé au Conseil d'Etat la création d'un guichet unique dans cinq pôles régionaux, de Viège à Monthey, et ce pour être plus proche des gens. Nous avons déjà concrétisé cette démarche à Sierre avec l'achat d'un terrain près de la gare.

Présidence ARCC

Serge Métrailler termine son mandat avec un bilan positif

Créée en 2016, l'Association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers de construction (ARCC) lutte activement contre le travail au noir. Après trois ans de présidence, Serge Métrailler se montre plutôt positif sur les activités de l'association. Il quitte ses fonctions, laissant la place à Jeanny Morard, secrétaire régional UNIA. A cette occasion, il revient sur l'évolution et les actions menées par l'ARCC.



Serge Métrailler, en quoi la création de l'ARCC a-t-elle été une avancée importante ?

Le Valais s'est montré pionnier en créant l'ARCC. L'Etat du Valais, par les seules forces de son inspection cantonale de l'emploi, n'avait pas assez de moyens pour renforcer la lutte contre le travail au noir. Un rapport présenté au Grand Conseil en 1999 avait démontré la perte économique liée au travail illégal. La loi fédérale sur le travail au noir et la loi sur les travailleurs détachés n'existaient pas encore. Au fil du temps et des tâches nouvelles, les contrôles des entreprises étrangères et du travail du samedi se sont révélés clairement insuffisants. En effet, le financement des CPP du gros et du second-œuvre s'élevait à 160 mille francs par année, soit le salaire et charges d'un inspecteur, lequel devait remplir un cahier des charges impressionnant. Et un vent de protestation et d'indignation soufflait sur l'ICE et les CPP.

L'on reprochait à ces institutions de ne pas défendre les entreprises et les emplois en Valais. De nombreuses discussions, analyses et négociations avec l'ensemble des partenaires sociaux permirent de créer une organisation autonome et paritaire: l'ARCC. Nous pouvions vraiment commencer un travail de fond.

Quels moyens avez-vous obtenus pour lutter contre le travail au noir ?

Notre premier budget s'élevait à 30'000 francs. Aujourd'hui, nous disposons de deux fois plus d'argent pour mener à bien notre travail. Nous avons organisé des contrôles sur les chantiers, grâce à six personnes réparties en paires disponibles dans le Haut-Valais, le Valais central et le Bas-Valais. La bonne coordination et la cohésion des équipes sont à souligner. Cette autonomie nous a donné les moyens de lutter plus efficacement contre le travail illégal. Un



partenariat avec l'Etat du Valais fait que nous disposons d'une permanence unique couvrant le travail au noir, les travailleurs détachés et le travail illégal. Une main courante permet à toutes les entités d'avoir le même niveau d'information et, surtout, une parfaite coordination pour assurer une meilleure efficacité. En revanche, le lancement en 2017 d'une application mobile pour ce type de signalisation a suscité un large débat sur sa légalité et ses objectifs. Une motion urgente déposée au Grand Conseil demande désormais que tous les outils, et ce quelle que soit leur technologie, puissent être utilisés.

Dans quelles proportions les contrôles ont-ils évolué ?

Si l'on parle des contrôles inopinés sur les chantiers, le samedi par exemple, nous en avons effectué 182 dans le Bas-Valais en 2018, 106 dans le Valais central et 84

dans le Haut-Valais. Ce sont des moyennes variables selon les années. Il s'agit d'une bonne progression depuis 2016. Cela peut être perçu comme de petites choses, puisque les amendes pour les travailleurs qui violent leurs obligations sont d'environ six cents francs. Mais on peut dire que la nouvelle politique est une réussite car il y a plus d'information auprès des travailleurs et que les sanctions sont prises quand c'est nécessaire. L'effet dissuasif fonctionne très bien. Et quand on sait que le travail au noir représente une perte de chiffre d'affaires de l'ordre d'1,2 milliard de francs au niveau cantonal, notre travail porte ses fruits dans notre canton et contribue à réduire chaque année un peu plus ce manco.

Comment s'organise votre succession ?

Mon mandat prenait automatiquement fin après trois ans, selon le règlement de l'association. Je suis fier des actions

menées avec nos partenaires. Nous avons trouvé un bon rythme de croisière et pris position sur de nombreuses questions posées par notre activité, comme l'utilisation des nouvelles technologies. Nous avons su garder la ligne et préserver la volonté des fondateurs de l'ARCC, soit plus de contrôles, plus de disponibilité, plus de transparence et une rigueur dans l'instruction des dossiers, le tout pour défendre notre branche, notre économie et évidemment les places de travail. Pour la suite, il est important d'avoir une nouvelle personne, selon le tournus prévu, afin d'apporter un autre regard et créer de nouvelles impulsions au sein de l'ARCC. Le prochain président nommé aura une sensibilité syndicale ; je lui souhaite plein succès dans cette fonction qui nécessite de l'engagement, un art consommé de la négociation, de l'ouverture au changement et une grande patience.

Vincent Claivaz, Président de la Foire du Valais

« C'était un honneur et une fierté de recevoir l'AVE »

Du 27 septembre au 6 octobre 2019, l'AVE était hôte d'honneur à la Foire du Valais. Une présence importante pour l'économie régionale et les partenaires de l'association.

La Foire du Valais est un petit peu plus jeune que l'AVE. « Nous avons fêté cette année nos 60 ans, l'AVE son centième anniversaire », sourit le Président de la Foire du Valais, Vincent Claivaz.

L'AVE figurait pour la première fois parmi les hôtes d'honneur de la manifestation. Il analyse : « C'est tout naturel parce que nous sommes des partenaires de longue date. » La marque FVS Group, organisateur de la Foire, et l'AVE collaborent en effet depuis des décennies sur de nombreux événements régionaux ou privés. Dernier exemple en date, l'organisation de l'assemblée générale de l'AVE, à Sion en juin 2019. Vincent Claivaz évoque aussi les synergies autour du Salon des Métiers. Pour lui, « c'était une fierté et un honneur de recevoir l'AVE. »

La Foire du Valais vise surtout le développement de l'économie régionale. Dans ce cadre, les acteurs de la construction comptent beaucoup. Le président de l'événement économique valaisan incontournable rappelle que la Foire, « c'est un immense chantier. Il faut notamment installer l'eau propre, l'électricité et le réseau de téléphonie. » Il raconte que le premier lundi, la Foire du Valais accueille

sur 50'000 m² l'équivalent d'une fois la population de Martigny. L'événement favorise ainsi les échanges commerciaux. « Les entrepreneurs y viennent aussi pour faire du business », analyse Vincent Claivaz.

Il insiste : « L'AVE a un esprit corporatif fort et pèse lourd dans l'économie régionale ». Pour l'AVE, être hôte d'honneur représente une opportunité de se présenter aux

quelque 220'000 visiteurs qui font chaque année le déplacement de Martigny, dans un espace de 240m², stratégiquement bien placé. En amont, le FVS Group a travaillé étroitement avec l'Association pour construire et valoriser son stand. Il estime que la présence de l'AVE à la Foire du Valais a pu impacter le recrutement dans le secteur de la construction mais aussi contribuer à plus d'unité cantonale.



Région Romandie

La Région Romandie a décidé de renforcer sa structure et, partant, son indépendance vis-à-vis de la faïtière SSE.



En effet, l'actuel secrétaire général, qui portait également le shako de sous-directeur SSE, se trouvait souvent en porte à faux face à son devoir de fidélité, d'une part à son employeur officiel et, d'autre part, envers notre Région.

Par ailleurs, de trop nombreuses situations ont démontré que la RR n'était pas écoutée au niveau de la centrale zurichoise. Afin de mieux exercer son lobby et en totale indépendance, celle-ci a donc décidé de renégocier la convention la liant avec la SSE en renonçant à son secrétaire général, secrétaire du SRL [Secrétariat romand Lausanne de la SSE] pour se doter d'une nouvelle organisation.

De manière transitoire, c'est l'AVE par l'intermédiaire de Chiara Meichtry-Gonet, sous-directeur, qui a repris ce poste général dès septembre, avec pour mission d'apporter sa vision extérieure, son expérience en communication, pour introduire le processus nécessaire visant à ce que l'unité interne soit effective pour l'être démontrée à l'externe et, finalement, peser dans les décisions au niveau suisse, sachant que la Romandie est la région la plus importante de la SSE.

Le renforcement de la connexion entre secrétaire général et membres du comité central sera l'un des éléments fondamentaux de cette nouvelle politique. Des échanges permanents, des rencontres également récurrentes, des réflexes nouveaux à introduire... permettront que nos idées se concrétisent par des actes.

Nous nous en réjouissons, car les domaines de compétences de la RR sont bien souvent supérieurs à ceux de bon nombre de sections alémaniques. Dès lors, des prises de positions contrôlées et motivées, des porte-parole compétents et engagés, respectivement courageux et, finalement, des présidents développant une stratégie et une vision sans compromission, rendront sans nul doute possible une prise de conscience nécessaire à ce niveau.

LDET – Badge



Le badge valaisan, aux conditions d'octroi restrictives et sujet à un contrôle permanent, est une réussite. L'Etat du Valais est d'ailleurs très intéressé à pouvoir l'exiger dans certaines branches et dans le cadre des marchés publics.

C'est ainsi que, lors de la révision de la loi cantonale d'application de la législation fédérale sur les travailleurs détachés et la loi fédérale sur le travail au noir (LaLDétLTN), qui introduit des dispositions permettant dorénavant d'initier un contrôle par l'utilisation des nouvelles technologies, il a été décidé de proposer au Parlement, suite à une présentation conjointe de l'AVE et du Bureau des Métiers à la Ministre en charge, d'inclure dans la législation éponyme la possibilité d'introduire des badges pour certaines branches.

Notre badge, tout comme celui du Bureau des métiers, permet de remplir toutes les obligations que les marchés publics imposent, à savoir le contrôle du respect des CCT et du paiement des charges sociales, tant au moment du dépôt de l'offre que lors de la phase d'adjudication et de l'adjudication elle-même. En effet, la législation contraint également l'adjudicateur à un autocontrôle permanent qui, jusqu'à présent il faut bien l'avouer, a été déficient.

L'AVE, avec ses partenaires, a démontré une nouvelle fois sa rigueur pour défendre la probité de la branche et de ses membres.



Taux de régie



L'AVE et l'Etat du Valais, par l'intermédiaire du chef de département, ont arrêté un taux de régie pour tous les travaux du Canton.

Face à la cacophonie engendrée par l'abandon du tarif de régie par la SSE pour se soumettre purement et simplement à la ComCo - et ce malgré les demandes manifestes de l'assemblée des délégués - l'AVE et l'Etat du Valais, par l'intermédiaire du Chef du département de la mobilité, ont réussi à arrêter un tarif de régie général pour le canton, incluant un taux pour les travaux d'urgence, pour la procédure de gré à gré de même que pour le travail hivernal.

Cette solution ne menace en aucun cas la concurrence, puisque le libellé des soumissions inclura une position « rabais » avec un pourcentage que les entreprises pourront librement accorder ou non. Par ailleurs, les travaux en régie représentent une part infime des travaux [moins de 10%], ce qui démontre une nouvelle fois que cet outil ne saurait être qualifié d'entente cartellaire.

A nouveau, il est à relever que personne, à l'exception de la ComCo, ne s'est plaint d'avoir un taux dûment calculé, vérifiable et vérifié par les associations professionnelles compétentes et par leur client le plus important qu'est l'Etat du Valais. Le bon sens a prévalu et nous espérons que la ComCo dirigera son œil inquisiteur sur les cartels durs et non pas sur des outils utiles et voulus par tous.





Etalement des travaux

L'étalement des travaux est une des clés pour limiter le chômage hivernal.

C'est une des conclusions de l'étude de la HES-SO Valais, Haute Ecole spécialisée, qui démontrait avec une grande limpidité que le manque de perspectives, le manque de commandes - de travail pour ainsi dire – étaient les raisons qui contraignaient les entreprises à licencier leur personnel en hiver.

Un groupe de travail sous la direction du Chef du service de l'industrie, commerce et travail, M. Peter Kalbermatten, s'est réuni pour élaborer une stratégie passant évidemment par une anticipation des soumissions, de même que par un assouplissement des conditions d'octroi du chômage-intempéries, lesquels devraient conduire au maintien d'un grand nombre de travailleurs au sein de leur entreprise durant la période hivernale.

Fort d'un rapport intermédiaire, le Conseil d'Etat a décidé de poursuivre la démarche en constituant un nouveau groupe de travail - sous la présidence de l'ingénieur cantonal et chef du service de la mobilité, Vincent Pellissier - pour réaliser les objectifs mentionnés

ci-avant. Cette année déjà, une certaine anticipation des mises en soumission s'est concrétisée à fin août-début septembre, et ce avant que le budget soit formellement avalisé par le Grand Conseil. Toutefois, c'est une systématique qui doit être initiée, nécessitant une évolution de comportement.

Mais cette nouveauté démontre au moins que l'Etat a compris qu'il pouvait et devait lisser au maximum les travaux et que cela passait inévitablement par des mises en soumission anticipées.

Cependant, cela ne saurait suffire. En effet, pour que cette démarche proactive de l'Etat ait un effet, il faut une diminution des contraintes administratives et des coûts en matière de chômage-intempéries. A cet effet, l'Etat a analysé l'utilisation de certains moyens pour prendre à sa charge des jours de carence et également augmenter l'indemnisation des travailleurs afin que tous soient gagnants. En réduisant le chômage hivernal, l'image d'une profession, du canton en sera bénéficiaire et il est temps de passer aux actes.

Frédéric Monnet

Nouveau membre du Comité de l'AVE

La succession de Jean-Michel Melly au sein du Comité de l'AVE est assurée. Depuis le 1^{er} septembre, Frédéric Monnet, directeur technique de l'entreprise Melly Constructions SA, représente la région de Sierre. Portrait d'un homme discret et engagé.

Nommé le 14 juin 2019 membre du Comité de l'AVE par l'assemblée générale de l'association, Frédéric Monnet exprime avant tout sa fierté : « C'est pour moi une vraie reconnaissance. » Lorsque la question s'est posée de son intérêt à succéder à ce poste à son patron Jean-Michel Melly, cet homme réservé a pris le temps de la réflexion, mais a décidé de s'engager, estimant que la région de Sierre avait toute sa place au sein du comité de l'association cantonale des entrepreneurs.

Originaire du Val d'Anniviers, Frédéric Monnet connaît bien le monde de la construction. Après un apprentissage de dessinateur en bâtiment puis un CFC de maçon, il obtient son diplôme de technicien ES et devient conducteur de travaux en 2001. A l'issue de ses études, il travaille quelques mois dans le canton de Vaud, au sein d'un grand groupe puis d'un bureau d'architecture. Il y expérimente la surveillance de chantier mais, rapidement, le côté entrepreneur le titille. En 2013, il saisit l'opportunité de revenir en Valais. Il est engagé par l'entreprise Melly Constructions SA à Sierre, société pour laquelle il travaille toujours comme directeur technique et responsable formation. Il confie : « Ce que j'aime, c'est être sur le terrain, gérer un chantier en





Je pense pouvoir apporter une forme d'attachement au consensus, car j'ai l'habitude de rapprocher les entrepreneurs de ma région pour trouver ensemble des solutions.

collaborant avec les charpentiers, les architectes et les techniciens pour bâtir quelque chose ensemble.»

Frédéric Monnet voit son engagement au comité comme un prolongement de sa manière de travailler. « Je pense pouvoir apporter une forme d'attachement au consensus, car j'ai l'habitude de rapprocher les entrepreneurs de ma région pour trouver ensemble des solutions. » Et par expérience, les résultats sont là, raconte ce passionné. Frédéric Monnet encourage cette réflexion commune. Il estime que « ensemble on peut réduire les charges administratives, par exemple dans le cas des soumissions de travaux, car c'est un domaine difficile pour les petites entreprises. » La cohésion et l'entraide sont pour lui des objectifs essentiels, à même de contribuer à rendre le savoir-faire de la branche plus attractif. Il poursuit : « Je m'engage à chercher à créer davantage de liens entre les patrons. »

Dans cette perspective, le nouveau membre du comité de l'AVE se réjouit également de ses nouvelles activités pour

participer aux discussions paritaires et peser au mieux dans les décisions. Ce qui l'intéresse, c'est de défendre les intérêts des entreprises et des entrepreneurs et de représenter la voix de sa région au sein du gremium cantonal. Selon lui, il est important d'expliquer que les besoins des patrons diffèrent entre la plaine et la montagne. Il rappelle : « En station, on ne travaille pas en hiver et les chantiers s'arrêtent plusieurs semaines durant les mois d'été. » Une situation qu'il qualifie de « compliquée » et dont l'amélioration ne peut passer que par « une réflexion à plusieurs. »

Frédéric Monnet s'engage au sein de l'AVE pour avoir une meilleure connaissance des entreprises de la construction et acquérir une vision plus globale des problématiques qui concernent ses acteurs. Il attache aussi une très grande importance à la formation continue qu'il souhaite favoriser. Frédéric Monnet avoue apprécier pratiquer la transmission de son savoir-faire. Chez Melly Constructions SA, il a la responsabilité de former les apprentis. Ils sont actuellement quatre maçons et un constructeur de routes. Comme nouveau membre du comité, il lui tient à cœur de valoriser les métiers de la construction auprès des jeunes. Il souhaite en effet les rendre attentifs aux multiples possibilités de carrière dans ce secteur.

« Ce premier mandat m'offre un nouvel outil pour apprendre davantage, rapprocher les acteurs de la construction mais aussi pour sortir de mon quotidien de gestion de chantier. » Frédéric Monnet se réjouit de mettre ainsi son expérience à disposition. « Je me sens honoré et fier d'avoir été nommé par l'assemblée générale, pour remplir cette mission de représentation régionale pour le Valais central. »

Anthony Lamon

Un soutien juridique aux entrepreneurs

La législation applicable aux entreprises se complexifie. Depuis le mois de septembre 2019, l'AVE a décidé de renforcer son service juridique en engageant le juriste Anthony Lamon. Le nouveau responsable évoque ses motivations.



A vocat collaborateur depuis 2015 au sein d'une étude basée à Sion, Anthony Lamon souhaitait relever un nouveau défi. Depuis le 1^{er} septembre, il anime et renforce le service juridique de l'AVE, une association dont il a toujours suivi les activités de près. « J'en avais un peu assez de faire de la procédure toute la journée, j'avais besoin d'autre chose. » A 35 ans, ce juriste se réjouit de pratiquer une activité de conseils et de soutien juridique aux entreprises membres de l'AVE. Il confie : « L'intérêt de cet engagement, du point de vue du juriste que je suis, réside dans la variété des domaines du droit qui peuvent concerner les patrons. »

Anthony Lamon est un spécialiste du droit de la construction, de l'aménagement du territoire et des marchés publics. Autant dire que son expérience sera précieuse tant l'évolution du droit est rapide et complexe. « Il y a de plus en plus de conflits liés à de nouvelles normes juridiques, surtout dans le monde de l'entreprise », analyse-t-il.

Il travaillera étroitement avec les commissions paritaires du secteur principal de la construction et du carrelage, dont le secrétariat et le suivi



Notre ambition est d'informer les membres, d'offrir une première analyse, de tenter des conciliations, puis de transmettre le dossier à des avocats lorsqu'une action au tribunal est inéluctable.

sont assurés par l'AVE. Il s'agit notamment d'étudier si les conventions collectives sont respectées, de préparer les décisions motivées de ces entités, d'élaborer les modifications des CCT voulues par les partenaires sociaux, d'édicter des règlements ou d'analyser si une amende est justifiée.

Un autre pilier important de son activité sera d'apporter un soutien juridique aux membres, son but n'étant pas de concurrencer le travail des avocats, précise Anthony Lamon. Il explique : « Notre ambition est d'informer les membres, d'offrir une première analyse, de tenter des conciliations, puis de transmettre le dossier à des avocats lorsqu'une action au tribunal est inéluctable. »

La veille légale est également essentielle, comme la révision de la loi sur les marchés publics qui est un exemple où les enjeux sont importants pour les entreprises. Il évoque aussi la loi sur l'aménagement du territoire.

Le service juridique de l'AVE informera ses membres des évolutions juridiques mais encourage aussi les entrepreneurs

à être davantage partie prenante de ce processus. Selon Anthony Lamon, manifester son approbation ou son désaccord ne suffit plus. Concrètement, l'implémentation de zones à construire a un grand impact sur le travail des entreprises de la construction. Elles doivent penser plus loin, anticiper les aspects positifs, notamment avec en perspective le marché de la rénovation. Anthony Lamon envisage aussi de potentielles collaborations avec les inspecteurs chargés de surveiller les chantiers, et ce en vue de lutter contre le travail au noir.

Le profil de ce jeune juriste se complète par un engagement politique. Curieux de la chose publique depuis le collège, il estime que cela lui permettra de défendre également au mieux les intérêts de membres de l'AVE. Député-suppléant au Grand conseil valaisan depuis 2013, il voit dans ses fonctions politiques une façon de développer ce lobbying. Anthony Lamon précise : « C'est dans cette perspective que j'entends veiller à certaines modifications législatives, notamment via le travail en commissions et lors de la mise en consultation de projets de lois. »

Le nouveau responsable du service juridique de l'AVE est aussi conseiller communal depuis 2017, au sein de la Ville de Sierre. Il est en charge des dicastères Sécurité publique et Droit de cité. Un engagement qu'il apprécie particulièrement : « J'aime le contact avec les gens et le débat. » Il se rend un jour et demi par semaine à la commune pour traiter les dossiers. Son poste à 80% à l'AVE lui permet cette flexibilité dans l'organisation de son travail. Ces deux casquettes apportent selon lui une plus-value : « Cela me permet d'être de l'autre côté, de confronter la réalité de la commune et du législatif à celle du monde de la construction. »

Anthony Lamon entend ainsi informer les membres de l'AVE sur les évolutions juridiques mais aussi être à leur disposition sur demande pour un conseil général ou en lien avec un litige. L'engagement de ce juriste aguerri aux questions de droit de la construction marque ainsi pour l'AVE un renforcement de son service juridique.

L'îlot du Léman

Un chantier exemplaire

La Caisse de pension de la construction du Valais (CPCV) a investi plus de 40 millions dans un projet immobilier et commercial à Martigny. Situé entre la rue du Léman et la rue des Cèdres, le bâtiment sera inauguré au printemps 2021. L'occasion de faire le point sur l'avancée des travaux et sur un chantier qui fait référence, tant par son mode de financement que par son respect du développement durable.



Avec cette construction, la Caisse de pension de la construction du Valais montre l'exemple », affirment les architectes Thomas Coquoz et Michael Darbellay, du Bureau Game Coquoz à Martigny, mandaté en consortium pour la réalisation de ce projet immobilier d'envergure. Ils sont d'avis, en effet, que le choix de la CPCV d'investir et de construire avec ses membres, à titre privé, sans passer par des marchés publics, montre la voie de la bonne manière de faire. Les architectes appuient « une stratégie juste qui privilégie l'économie locale. » La CPCV s'est dotée d'un règlement et d'une commission d'adjudication qui permet d'analyser les différentes offres reçues et d'attribuer les travaux selon des règles claires. Il s'agit d'une expérience innovante, en constant développement. Il a fallu, par exemple, créer un règlement spécialement pour ce chantier particulier. « Il y a eu plus de travail mais, au final, cela a permis de dégager du bénéfice en termes de coûts et de finitions », se réjouissent les

architectes. Ils précisent que l'absence d'entreprise générale incite le maître de l'ouvrage, ici la CPVC, à s'impliquer davantage dans la construction et à prendre ses responsabilités vis-à-vis de ses membres. Ce sont ainsi 40 millions qui ont été investis par la Caisse de pension. Un investissement sur la durabilité, à long terme. « Il s'agit d'un objectif de rendement non immédiat mais plutôt linéaire », estiment les architectes.

Une vitrine pour la construction

Le projet immobilier se bâtit, progressivement depuis 2018, avec l'ambition d'être un bâtiment intemporel de qualité. Situé à l'entrée de la Ville de Martigny, il a également à cœur de donner une image attractive pour la Ville, avec un plan de quartier et une dynamique commerciale nouvelle.

Ce chantier appelé « L'îlot du Léman », en raison de son emplacement, se composera de deux bâtiments, l'un de sept et l'autre

de cinq niveaux. La partie inférieure sera dédiée à des surfaces commerciales orientées services, comme un centre médical, des surfaces administratives, des commerces, à l'exclusion de restaurants. Les étages accueilleront des appartements en location, avec un espace jardin et une place de jeux aménagés au niveau du 1^{er} étage, comme d'autres surfaces administratives et un cabinet médical. Une salle de conférence centrale pourra être louée, par exemple pour des anniversaires ou des réunions de tous types. En sous-sol, deux niveaux de parking privés accueilleront deux cent places couvertes.

Le directeur des travaux, Thierry Morand, est optimiste : « Pour l'instant, nous respectons le calendrier. » Il précise que « les travaux de forage de la nappe phréatique pour la pompe à chaleur sont terminés ; le terrassement et les travaux spéciaux se sont poursuivis cet été et iront jusqu'en décembre avec la pose de la dalle au niveau du rez-de-chaussée. »

L'achèvement du gros-œuvre est prévu entre la fin de cette année et le printemps 2020. Il sera alors temps d'aménager l'intérieur et de réaliser la façade.

Une façade habillée de céramique

Ce sera une première en Valais. L'extérieur du bâtiment sera recouvert d'un revêtement en céramique noire, étirée et émaillée. « Nous ne voulions pas d'une apparence de tôle », précisent les architectes. Ce matériau indigène offrira de beaux reflets de lumière et un

effet tressé très visuel sur la façade. Sa pose exige toutefois un savoir-faire que les ouvriers devront acquérir. Là encore, l'expérience de ce chantier marque une volonté d'innovation dans le choix des matières. La céramique entre dans la logique de la durabilité du bâtiment, puisqu'elle nécessite peu d'entretien malgré son coût plus élevé à la base. Dans cette approche durable, visant à un bâti prévu sur une cinquantaine d'années sans besoins de rénovation, le bâtiment sera certifié Minergie. Ainsi, un chauffage à distance, un puits de pompage et de

restitution destiné à rafraîchir le rez-de-chaussée, et l'installation de panneaux solaires, résument le climat énergétique du futur immeuble. Sa mise en service est déjà prévue pour le printemps 2021.



© Game Coquoz — Maquette du futur complexe Ilôt du Léman.

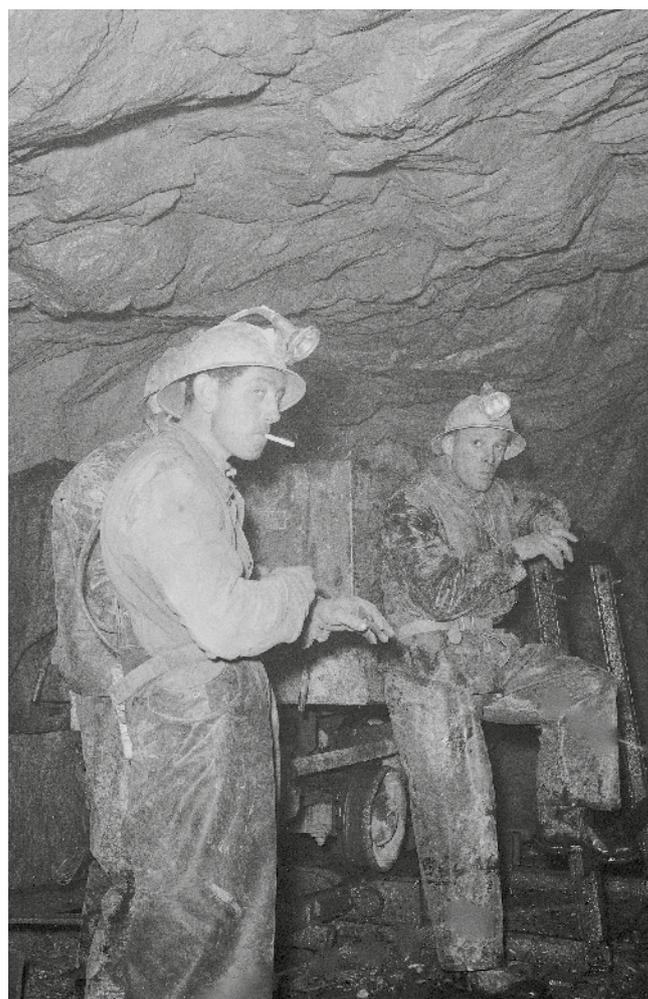
Premiers ouvriers sur les barrages vers 1910

Pas d'équipement spécifique

Impossible de définir et dater les premiers équipements des ouvriers de la construction, tant les métiers concernés sont variés. Toutefois, dans les années 1910, on peut percevoir que les ouvriers occupés à la construction du premier barrage d'Emosson portent un habit de travail rudimentaire. La tête n'est protégée que par un simple chapeau ou béret, et les chaussures sont plus ou moins hautes et renforcées. Pour des équipements plus modernes avec des casques et les premières normes de sécurité, il faut attendre les années cinquante du siècle dernier avec des chantiers comme le barrage de Mauvoisin.



Barrage d'Emosson / vers 1910
© Archives CFF, Médiathèque Valais - Martigny



Barrage de Mauvoisin / années 50
© Léonard Gianadda, Médiathèque Valais - Martigny

Agenda AVE

23

JAN

Infra-Tagung 2020
Lucerne

04

FEV

Journée Infra 2020
Lausanne

08

AVRIL

**Conférence
des Présidents**
Berne

19

FEV

**Séance locale
Haut-Valais**

20

MAI

**Assemblée des
délégués SSE**
Lucerne

25

FEV

**Séance locale
Valais central**

05

JUIN

**Assemblée générale
de printemps**
Granges/Sierre

27

FEV

**Séance locale
Bas-Valais**

26

JUIN

**Journée de la
Construction
Assemblée générale
SSE**
Palexpo Locarno

Vernissage du livre
« Une histoire en chantier(s) »
Sion, 5 décembre 2019

Vernissage des Buchs
« Geschichte des Baus.
Geschichte im Aufbau »
Sitten, 5. Dezember 2019



© Olivier Maire



L'historienne Delphine Debons et Serge Métrailler, Directeur AVE, en interview lors de la conférence de presse du 5.12.19.

Die Historikerin Delphine Debons und Serge Métrailler, Direktor WBV, im Interview anlässlich der Medienkonferenz vom 5.12.19. — © Olivier Maire



Alain Dubois, Archiviste cantonal, Alain Métrailler, Président AVE et Serge Métrailler, Directeur AVE.
Alain Dubois, Kantonaler Archivar, Alain Métrailler, Präsident WBV, und Serge Métrailler, Direktor WBV. — © Olivier Maire



© Olivier Maire



© Louis Dasselborne

Assemblée générale et soirée
de Gala / Sion, 14 juin 2019

Generalversammlung und
Galaabend / Sitten, 14. Juni 2019



© Olivier Maire



© Louis Dasselborne



© Louis Dasselborne



Serge Métrailler procède à la remise du prix du concours Schiner, en présence d'Alain Dubois, Archiviste cantonal.
Serge Métrailler übergibt in Anwesenheit des Kantonalen Archivars, Alain Dubois, die Preise des Wettbewerbs Schiner.
© Olivier Maire



© Louis Dasselborne



© Olivier Maire



Les gagnants du concours visant à décrypter une lettre codée adressée au Cardinal Schiner, MM. Grégoire Nicollier, Matthieu Jacquemet et Gilles Evéquo, sont félicités par Alain Dubois, Archiviste cantonal et co-président du jury du concours.
Die Gewinner des Wettbewerbs, mit dem ein kodierter, an Kardinal Schiner gerichteter Brief entschlüsselt werden musste, werden von Alain Dubois, Kantonaler Archivar und Co-Präsident der Jury des Wettbewerbs, beglückwünscht. Es handelt sich um die Herren Grégoire Nicollier, Matthieu Jacquemet und Gilles Evéquo. — © Olivier Maire



© Olivier Maire



© Louis Dasselborne

Foire du Valais 2019
Walliser Messe 2019

